

Tableau des effectifs

En Baisse car le Maire fidèle à son engagement et à ses vœux continue de faire fondre le tableau des emplois présenté au CTP. Les agents ressentent dans beaucoup de services une charge accrue de travail et en même temps une diminution certaine des effectifs suite aux départs en retraite, au redéploiement dans d'autres services, aux arrêts de maladie ou congés de maternité non remplacés.



a fait les comptes

La mutualisation et

la polyvalence ont

leurs limites ...

et le mécontentement gagne

Ratios d'avancement

Refus du Maire de Renégocier

Le syndicat Force Ouvrière a le premier demandé la mise à l'ordre du jour du CTP de la renégociation des ratios d'avancement de grade. En CTP, le premier adjoint au Maire s'est contenté de présenter une analyse chiffrée approximative et invérifiable sur l'évolution des possibilités de promotion bloquées à 30%. Malgré la demande de donner un coup de pouce à la catégorie C, le Premier adjoint a refusé tout vote sur une augmentation des ratios se réfugiant derrière l'accord signé avec le CDG 37.

Résultat : beaucoup de collègues devront encore attendre de nombreuses années pour bénéficier d'une promotion légitime. Pour tous, pouvoir d'achat stagnant et pour certains des conséquences sur leur future pension.

Force Ouvrière appelle à signer une pétition pour la relance de la négociation des ratios au prochain CTP et engage la discussion syndicale pour faire bouger les lignes pour une plus grande justice sociale.

Nouveau Régime Indemnitaire

Jackpot pour certains, des Miettes pour beaucoup, Rien pour le reste ?

La DRH se lance dans un dispositif complexe de mise en œuvre et joue la montre pour énoncer ses propositions de révision du Régime Indemnitaire en multipliant les réunions.

FO a déjà compris : Tous les agents ne seront pas bénéficiaires d'une hausse du R.I. et le dispositif ne sera pas applicable rétroactivement au 1er janvier. En résumé, plus la DRH perd de temps en palabres, moins elle devra distribuer. L'idée de l'autorité municipale serait-elle de contenir la paix sociale jusqu'au 6 mai 2012, après ce serait une autre histoire ?

Régimes 'spécieux'

Le Maire réembauche

... les jeunes retraités

Après de discrètes tentatives, le Maire de Tours présente officiellement au CTP ce qu'il juge comme une avancée sociale : **le recours au cumul emploi-retraite dans la ligne droite du « Travailler plus pour gagner plus »***. *Loi Fillon Article 88 loi 2008-1330. Pour ce faire, dans le cas concret énoncé en CTP, un agent fait valoir ses droits à la retraite à 61 ans en 2012, la Ville de Tours supprime son emploi (CDI) et le réembauche en contrat CDD de trois ans à temps non complet à 60% à l'indice 864, (soit 3 213 € pour un temps plein). **Salaire, Rémunération + Pension de retraité. Pas mal !**

Conséquences :

- Pas d'embauche extérieure et réduction d'un poste de travail de 40 % alors que la charge de travail du service ne diminue pas.
- Détournement de la nouvelle loi contre la précarité et le recours aux contrats abusifs dans la fonction publique. Cette loi soutenue par l'ensemble des syndicats a été votée par le Sénat et le 14 février 2012 par l'Assemblée Nationale à la quasi unanimité (461 voix pour, 1 contre et 24 abstentions).

Force Ouvrière demande à Monsieur le Maire de suivre l'avis négatif du CTP et de conserver cet emploi à temps complet. L'agent concerné pouvant alors décaler de trois ans sa prise de retraite.

Si oui : Personne ne sera pénalisé et la Ville de Tours se grandira de ne pas se commettre avec les souscripteurs du dévoiement du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Si non : Ce dispositif *Cumul emploi-retraite* sera-t-il applicable à tous les jeunes retraités volontaires de la Ville de Tours ?

Une disposition qui réglera alors

- les fins de mois difficiles des nouveaux retraités,
- la fin programmée de l'emploi statutaire,
- anéantira l'espoir des chômeurs de trouver un emploi public.

Suite du CTP du 16 février

Bibliothèque centrale

Travaux de 18 mois

Déménagement et installation

sur le site J. du Bellay.

Les inquiétudes exprimées par le personnel semblent avoir été entendues par la direction et le directeur du Pôle Patrimoine de la DAC sur le plan logistique. Seule inquiétude de FO, le recours au service Matériels & Fêtes; déjà en sous effectif, suffira-t-il pour un tel déménagement ?

La baisse du Budget acquisition depuis des années et de deux tiers en 2012 pose un réel problème. L'élue à la Culture a affirmé à FO qu'elle suit attentivement ce dossier et pèsera pour que le budget présenté légitimement par la direction de la bibliothèque soit complété au budget supplémentaire.

Les contractuels : la tentation était forte en début de chantier de «remercier», les agents sous contrats depuis des années. Sous la pression de l'ensemble des collègues titulaires et des syndicats, la DRH s'est engagée à trouver une solution pérenne pour TOUS. En CTP, le premier-adjoint a assuré de sa volonté et de son espoir d'apporter la meilleure réponse pour le dernier cas à solutionner.

Château Azay-le-Ferron

Ce domaine est un poids pour la Ville dont héritage semble lourd à assumer. Pourtant les fermages rapportent !

N'empêche. Les agents de la Ville n'ont pas à en faire les frais. Les départs en retraite n'étant pas remplacé, la charge de travail reposant sur les 2 derniers agents ne cessent de peser lourdement sachant que l'amplitude d'ouverture du château, l'accueil des visiteurs, l'entretien et la surveillance sont conséquentes.

Chaque année, au fil des CTP, les conditions de nos collègues se détériorent.

Jour de carence

On entend tout et n'importe quoi. Le Sénat vote contre, l'Assemblée Nationale passe outre. Le gouvernement prépare une circulaire d'application. La DRH attend une actualisation informatique... Donc pour l'instant aucune retenue n'est possible. Cependant des collègues nous font part d'un retrait sur leur fiche de paie. Si comme eux vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter FO pour un recours possible. FO demande au Sénateur-Maire de s'engager à ne pas appliquer cette mesure anti-sociale.

Égalité mieux que l'équité

Enfin la DRH appliquera pour tous les agents volontaires pour assister les bureaux de vote aux élections la même rémunération fixe quelle que soit la catégorie A, B et C. Reconnaisant ainsi un vieux et bon principe égalitaire :

À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL.

JEUDI 29 FÉVRIER **JOURNÉE D'ACTION SYNDICALE EUROPÉENNE**

FORCE OUVRIÈRE S'INSCRIT DANS LA JOURNÉE VOULUE PAR LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES) POUR CONTESTER L'AUSTÉRITÉ ET EXIGER UNE POLITIQUE BASÉE SUR L'EMPLOI ET LA JUSTICE SOCIALE. FORCE OUVRIÈRE SERA PRÉSENT À BRUXELLES.

Force Ouvrière ne vous appelle pas, contrairement à d'autres syndicats, à perdre POUR RIEN une demi ou une journée de salaire ce 29 Février.

Ces grèves tous les quatre matins sont inefficaces. Salariés, économisons nos forces.

Refusant les manifestations politisées, Force Ouvrière reste sur le terrain syndical, celui de la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs, quels que soient les employeurs et le gouvernement. En démocratie, cela exige l'indépendance syndicale.

Jean-Claude Mailly

Secrétaire général

de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE

